

Spécial n° 7 de juillet 2021

n° 2021 07 07

Vendredi 9 juillet 2021

Recueil

l'O

Actes Administratifs
Préfecture de l'Orne

www.orne.pref.gouv.fr

→ Publications

→→ Catalogue des publications légales

→→→ Recueil des actes administratifs

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ORNE

Stratégie - Qualité de service - Contrôle de gestion – Communication

Arrêté du 9 juillet 2021 relatif à la fermeture exceptionnelle des services de la Direction départementale des finances publiques de l'Orne

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITÉS ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE L'ORNE

Service Protection des Publics Vulnérables

Arrêté n° 2120-2021-00122 modifiant l'arrêté préfectoral n° 2120-2021-00070 du 18-05-2021 fixant la composition de la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique territoriale au titre des collectivités territoriales non affiliées au centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Orne compétente pour le Conseil Départemental de l'Orne

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ORNE

Service des Ressources Humaines

Arrêté du 1^{er} juillet 2021 Donnant délégation de signature à Monsieur Dominique PORTENARD Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Orne et organisant sa suppléance

**Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle des services
de la Direction départementale des finances publiques de l'Orne**

La directrice départementale des finances publiques de l'Orne

VU le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

VU les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des Services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatifs à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

VU le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté préfectoral n°1122-21-10-037 du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de l'Orne ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} - Le Service de Publicité Foncière et de l'enregistrement d'Alençon 1 sera fermé le vendredi 16 juillet 2021.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Alençon, le 9 juillet 2021
Par délégation du Préfet,
La Directrice départementale des finances publiques de
l'Orne

Signé

Catherine CASTREC
Administratrice générale des finances publiques

**Arrêté n° 2120-2021-00122
modifiant l'arrêté préfectoral n° 2120-2021-00070 du 18-05-2021
fixant la composition de la commission départementale
de réforme des agents de la fonction publique territoriale
au titre des collectivités territoriales non affiliées au centre de gestion
de la fonction publique territoriale de l'Orne compétente
pour le Conseil Départemental de l'Orne**

La Préfète de l'Orne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relative à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

VU le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés maladie des fonctionnaires,

VU le décret n° 87-802 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

VU le décret n° 2008-1191 du 17 novembre 2008 relatif aux commissions de réforme et au comité médical supérieur dans la fonction publique de l'État, dans la fonction publique territoriale et dans la fonction publique hospitalière,

VU l'arrêté interministériel du 4 août 2004 relatif aux Commissions de Réforme des agents de la Fonction Publique Territoriale et de la Fonction Publique Hospitalière,

VU l'arrêté préfectoral du 30 juin 2009 modifié, portant constitution de la Commission Départementale de Réforme des agents de la Fonction Publique Territoriale du Conseil Général de l'Orne, non affiliés au centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Orne,

VU l'arrêté préfectoral du 19 mars 2012 modifié, portant constitution du Comité Médical Départemental,

VU l'arrêté préfectoral du 19 février 2019 fixant la composition de la Commission Départementale de Réforme des Agents de la Fonction Publique Territoriale, Collectivités Territoriales non affiliées au centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Orne, Conseil Départemental de l'Orne.

VU l'arrêté préfectoral du 15 mars 2021, fixant la liste des médecins agréés de l'Orne,

SUR proposition du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu la proposition du Conseil départemental en date du 01/07/2021 concernant la désignation des conseillers départementaux au sein de la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique territoriale :

ARRETE

ARTICLE 1^{er} - la commission départementale de réforme des collectivités territoriales non affiliées au centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Orne, pour le Conseil Départemental de l'Orne, est constituée comme suit :

PRESIDENTE:

- Mme le Dr BERLIE Christine

MEDECINS

Titulaire généraliste

- Dr HAMEURLAIN Mounir - ALENCON

- Un médecin spécialiste si nécessaire, parmi les membres du comité médical départemental.

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Membres titulaires

- M. Philippe VAN HOORNE
- M. Michel GENOIS

Membres suppléants

- Mme Virginie VALTIER
- M. Jean-Pierre FERET
- Mme Sophie DOUVRY
- M. Vincent SEGOUIN

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Catégorie A

Membres titulaires

- M. Christophe POMMEREUL
- M. Nicolas GAUDIN

Membres suppléants

- Mme Corinne FRAVAL
- Mme Catherine GUITTON
- Mme Patricia CHURIN
- Mme Catherine TOURNERIE

Catégorie B

Membres titulaires

- M. Hervé POISLANE
- M. David BUCHARD

Membres suppléants

- M. Antoine ORLIAC
- Mme Annie ROUXEL
- Mme Armelle DOZY LEMARQUER
- Mme Isabelle CHIVARD

Catégorie C

Membres titulaires

- Mme Sylvie MESNIL
- Mme Cathya JOURDAIN

Membres suppléants

- Mme Stéphanie LERAY
- Mme Magali CIPOIRE
- M. Bruno LEBLANC
- Mme Annie LEMARIE FOURREAU

ARTICLE 2 - Le mandat des représentants du personnel se termine au terme du mandat au titre duquel ils ont été élus. Toutefois, en cas de besoin, il peut être prolongé jusqu'à l'installation de nouveaux titulaires.

ARTICLE 3 - Le secrétaire général de la préfecture de l'Orne et le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Orne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Alençon, le 9 juillet 2021
La Préfète,

Signé

Françoise TAHÉRI

Arrêté du 1^{er} juillet 2021
Donnant délégation de signature à Monsieur Dominique PORTENARD
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Orne
et organisant sa suppléance

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 33,
- VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,
- VU la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,
- VU la loi n° 04-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, et notamment son article 57,
- VU le décret n° 2016-2002 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels,
- VU le décret n° 2016-2003 du 30 décembre 2016 relatif à l'emploi de directeur départemental et directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours,
- VU l'arrêté ministériel nommant Monsieur Dominique PORTENARD, colonel hors-classe de sapeurs-pompiers professionnels en qualité de directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Orne à compter du 1^{er} octobre 2018,
- VU l'arrêté ministériel nommant Monsieur Sébastien PLANCHON, colonel de sapeurs-pompiers professionnels en qualité de directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours de l'Orne à compter du 1^{er} septembre 2017,
- VU la délibération du Conseil d'Administration du SDIS de l'Orne lors de sa séance du 23 avril 2020, et l'adoption du nouveau règlement intérieur de la commande publique,
- VU l'élection en date du 1^{er} juillet 2021 de Monsieur Christophe de BALORRE en qualité de Président du Conseil Départemental de l'Orne, Président de droit du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Orne,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} - Délégation permanente de signature est donnée au colonel hors-classe Dominique PORTENARD, directeur départemental des services d'incendie et de secours, à l'effet de signer tous les actes, décisions, documents et correspondances, pièces comptables entrant dans ses attributions à l'exception des documents suivants :

1.1 Les rapports au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ainsi qu'au Bureau du Conseil d'Administration

1.2 Les lettres et états destinés aux ministres, aux parlementaires, aux conseillers départementaux, aux agents diplomatiques et consulaires

1.3 Les télégrammes officiels, sauf ceux rendant compte d'un sinistre

1.4 Les marchés de fournitures, de services et de travaux d'un montant supérieur à 40 000 € hors taxes (hors documents liés à leur préparation ou leur exécution)

1.5 Les arrêtés concernant le recrutement de personnels permanents, ou, temporaires.

ARTICLE 2 - Délégation permanente de signature est donnée au colonel hors-classe Dominique PORTENARD, directeur départemental des services d'incendie et de secours, à l'effet de signer tous documents relatifs aux activités des anciens sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Orne, y compris les ordres de mission.

ARTICLE 3 - En cas d'absence ou d'empêchement du colonel hors-classe Dominique PORTENARD, directeur départemental des services d'incendie et de secours, la délégation de signature instituée aux articles 1 et 2 est également dévolue au Colonel Sébastien PLANCHON, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours.

ARTICLE 4 - L'arrêté n° 675 du 1er mai 2020 est abrogé.

ARTICLE 5 - Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet au 1^{er} juillet 2021 et sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS et de la Préfecture de l'Orne.

Alençon, le 1^{er} juillet 2021

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

Signé

Christophe de BALORRE